

22 JUILLET 2004

INFORMATIONS DE BASE RELATIVES AUX CRITÈRES SPÉCIFIQUES POUR L'EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS

A. INTRODUCTION

1. A sa deuxième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a identifié (dans sa **Résolution 2/3**, paragraphe 4) vingt-et-un Critères spécifiques pour l'évaluation de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. Ces Critères spécifiques se rapportent aux six fonctions principales du Forum, telles qu'elles sont énoncées dans la Résolution 2000/35 de l'ECOSOC. La Résolution 2/3 a en outre invité le Secrétariat, en coopération avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et en tenant compte du travail des Groupes d'experts ad hoc, à rassembler des informations de base concernant ces critères.
2. A sa quatrième session, le Forum a adopté la **Résolution 4/4**, portant sur un Processus visant à faciliter l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. Dans le cadre de ce processus, le Forum a demandé au Secrétariat de transmettre les informations de base aux États membres, membres du PCF et autres organisations pertinentes et processus liés aux forêts, avant le 30 juillet 2004. Le paragraphe 2 (c) de la Résolution 4/4, stipule que les informations de base doivent être élaborées en coopération avec les membres du PCF, porter sur les Critères spécifiques, et compilées à partir des informations existantes, en tenant compte des travaux des Groupes d'experts ad hoc pertinents".
3. Depuis la mise en place de l'arrangement international sur les forêts en 2000, une quantité considérable d'informations de base est devenue disponible par le biais, *inter alia*, des rapports nationaux volontaires; des documents préparés pour être soumis à l'attention du Forum; des travaux des Groupes d'experts ad hoc; des travaux du PCF et de ses membres; et des initiatives prises par les pays et les organisations. Ce document identifie les sources d'informations de base pour chaque critère spécifique. S'il y a lieu, on procède à des renvois pour éviter le double emploi (par exemple, les informations de base sur les programmes forestiers nationaux intéressent à la fois l'élément 1 du Critère spécifique *ai* et le Critère spécifique *a ii*.)

B. INFORMATIONS DE BASE

Fonction principale (a): Application des propositions d'action du GIF/FIF

(a i) La mesure dans laquelle les pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts et autres acteurs ont accompli des progrès dans la mise en application des Propositions d'action du GIF/FIF.

Le plan d'action pour le Forum recensait 16 éléments servant d'instruments à la mise en œuvre des Propositions d'action du GIF/FIF (voir **Résolution 1/2**, Annexe, paragraphe 15). L'ensemble de ces éléments a été abordé durant les deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum. En conséquence, les éléments sont utilisés ici comme outil pour rattacher les informations de base à l'application des propositions du GIF/FIF.

Élément 1: Programmes forestiers nationaux

Les Programmes forestiers nationaux sont un point commun à toutes les sessions du Forum. Des informations de base sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur les programmes forestiers nationaux (**E/CN.18/2002/4**), dont a été saisi le Forum à sa deuxième session. Ce rapport comprenait également le tableau suivant indiquant l'état d'avancement des programmes forestiers nationaux par région:

<u>Région</u>	<u>État d'avancement du programme forestier national</u>		<u>Nombre total de programmes</u>
	<u>Planification</u>	<u>Mise en oeuvre</u>	
Afrique	21	22	43
Asie	10	14	24
Proche-Orient	0	3	3

Amérique latine et Caraïbes	0	33	33
Économies en transition	3	11	14
OCDE	0	21	21
Total	34	104	138

D'autres informations sur les programmes forestiers nationaux sont disponibles dans le rapport du Secrétaire général à la troisième session sur les aspects économiques des forêts (**E/CN.18/2003/7**, paragraphes 65-67).

Les activités du PCF pertinentes sont présentées dans le Cadre du PCF 2002 (paragraphe 6.1), le Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 24-26) et le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 25-28). D'autres informations sont disponibles sur le site web du Mécanisme des Programmes forestiers nationaux (www.fao.org/forestry/site/14527/en).

Élément 2: Promotion de la participation du public

La promotion de la participation du public est un thème commun à toutes les sessions du Forum et plusieurs rapports du Secrétaire général offrent des informations de base à cet égard, notamment:

E/CN.18/2002/6 sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (paragraphes 18-19);
E/CN.18/2002/7 sur les progrès accomplis dans les stratégies de remise en état et de conservation dans les pays au faible couvert forestier (paragraphes 18-19);
E/CN.18/2002/9 sur la conservation des forêts et la protection des types exceptionnels de forêts et les écosystèmes fragiles (paragraphes 18-19);
E/CN.18/2003/7 sur les aspects économiques des forêts (paragraphes 62-64);
E/CN.18/2004/7 sur les savoirs traditionnels sur la forêt (paragraphes 32-33);
E/CN.18/2004/8 sur les aspects sociaux et culturels des forêts (paragraphes 33-45 et 67-69);
E/CN.18/2004/11 sur les critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts (paragraphes 35-38).

Par ailleurs, des Dialogues multipartenaires ont été organisés lors des deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum. Des informations sont fournies dans les Notes du Secrétaire général sur les dialogues multipartenaires, de même que dans les *Addenda* des grands groupes (**E/CN.18/2002/10**, **E/CN.18/2003/4** et **E/CN.18/2004/4**) et les résumés du Président des dialogues multipartenaires (**E/2002/42** (**E/CN.18/2002/14**), paragraphe 35; **E/2003/42** (**E/CN.18/2003/13**), paragraphe 52 et **E/2004/42** (**E/CN.18/2004/7**), paragraphe 10).

La participation du public a été abordée lors de l' **Atelier sur la décentralisation, les systèmes fédéraux de foresterie et les programmes forestiers nationaux**, tenu à Interlaken (Suisse) du 27 au 30 avril 2004.

Les activités du PCF pertinentes sont esquissées dans le **Cadre du PCF 2002** (paragraphe 6.2), le **Cadre du PCF 2003** (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 27-31) et le **Cadre du PCF 2004** (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 29-35).

Élément 3: Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts

Ce point constituait un thème de fond de la deuxième session. Le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts présentait les informations de base (**E/CN.18/2002/6**). Le résumé du Président de la discussion est dans le document **E/2002/42** (**E/CN.18/2002/14**), paragraphe 24, sous-paragraphes A. 1. 2-9. Après cet examen, le Forum a adopté la **Résolution 2/2 (section A)**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre du PCF 2002** (paragraphe 6.3), le Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 32-35) et le **Cadre du PCF 2004** (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 36-37).

Élément 4: Connaissances traditionnelles sur la forêt

Ce point constituait un thème de fond de la quatrième session. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les connaissances traditionnelles sur la forêt (**E/CN.18/2004/7**).

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.4), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 36-37) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 38-39).

Élément 5: Connaissances scientifiques sur les forêts

Ce point constituait un thème de fond de la quatrième session. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les connaissances scientifiques sur les forêts (**E/CN.18/2004/9**). Après l'examen de ce point, le Forum a adopté la **Résolution 4/1**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.5), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 41-49) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 40-42).

Élément 6: Santé et productivité des forêts

Ce point constituait un thème de fond de la troisième session. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis en matière de santé et de productivité des forêts (**E/CN.18/2003/5**). A la suite de la discussion de ce point, le Forum a adopté la **Résolution 3/2**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.6), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 41-49) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 43-47).

Élément 7: Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts

Ce point constituait un thème de fond de la quatrième session. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts (**E/CN.18/2004/11**). A la suite de la discussion de ce point, en même temps que le suivi, l'évaluation et les rapports (voir élément 10), le Forum a adopté la **Résolution 4/3**.

D'autres informations sont fournies dans les rapports de la **Consultation d'experts sur les critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts**, tenue à Rome, Italie, 15-17 novembre 2000; la **Conférence internationale sur les critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts** tenue à Guatemala City (3 – 7 février 2003); et la **Consultation d'experts sur les critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts**, tenue à Cebu City (Philippines) du 2 au 4 mars 2004.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.7), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 50-55) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 48-51).

Élément 8: Aspects économiques, sociaux et culturels des forêts

Ce point constituait un thème de fond de la troisième et de la quatrième sessions. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les aspects économiques des forêts (**E/CN.18/2003/7**); à la quatrième session, le Forum a examiné un rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux et culturels des forêts (**E/CN.18/2004/8**). Après l'examen de ces points, le Forum a adopté la **Résolution 3/1** et la **Résolution 4/2**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre du PCF 2002** (paragraphe 6.8), **Cadre du PCF 2003** (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 56-59) et le **Cadre du PCF 2004** (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 52-58).

Élément 9: Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles

Ce point constituait un thème de fond de la deuxième session. Les informations de base sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur la conservation et la protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles (**E/CN.18/2002/9**). Le résumé du Président de la discussion se trouve dans le rapport

E/2002/42 (E/CN.18/2002/14), paragraphe 24, sous-paragraphe A. 2. 10-19. Après cet examen, le Forum a adopté la **Résolution 2/2 (section B)**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.9), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 60-64) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 59-62).

Élément 10: Suivi, évaluation et établissement de rapports, et concepts, terminologie et définitions

Ce point constituait un thème de fond de la deuxième et de la quatrième sessions. Les informations de base sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et les rapports ainsi que les concepts, terminologie et définitions (**E/CN.18/2002/8**); dans le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur les approches et mécanismes de suivi d'évaluation et de rapports (**E/CN.18/2004/2**) et dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et les rapports, et les concepts, terminologie et définitions (**E/CN.18/2004/10**). A la suite de l'examen de ce point à sa deuxième session, le Forum a adopté la **Résolution 2/2 (section E)**, et après l'examen à sa quatrième session, le Forum a adopté la **Résolution 4/3**.

D'autres informations sont disponibles dans les rapports de la **Réunion internationale d'experts sur le suivi, l'évaluation et les rapports sur les progrès en matière d'aménagement durable des forêts**, tenue à Yokohama (Japon) les 5-8 novembre 2001; et la réunion sur les **Leçons tirées en matière de suivi, évaluation et rapports sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF**, tenue à Viterbo (Italie) du 17 au 20 mars 2003.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 7.0), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 11-18 et 65-68) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 10-16 et 63-68). Ces activités comprennent les travaux de l'Équipe spéciale sur l'harmonisation des rapports sur les forêts, et de l'initiative sur les définitions forestières.

Élément 11: Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier

Ce point constituait un thème de fond de la deuxième session. Les informations de base figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans les stratégies de remise en état et de conservation pour les pays à faible couvert forestier (**E/CN.18/2002/7**). Le résumé du Président de la discussion se trouve dans le document **E/2002/42 (E/CN.18/2002/14)**, paragraphe 24, sous-paragraphe A. 3. 20-26. A la suite de cette discussion, le Forum a adopté la **Résolution 2/2 (section C)**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.10), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 69-72) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 69-73).

Élément 12: Remise en état et restauration des terres dégradées, et promotion des forêts naturelles et plantées

Ce point constituait un thème de fond de la deuxième session. Des informations de base sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées (**E/CN.18/2002/3**). Le résumé du Président de la discussion se trouve dans le document **E/2002/42 (E/CN.18/2002/14)**, paragraphe 24, sous-paragraphe A. 4. 27-36. Au terme de cette discussion, le Forum a adopté la **Résolution 2/2 (section D)**.

D'autres informations de base sont disponibles dans le rapport de la **Réunion d'experts sur le rôle des forêts plantées dans l'aménagement forestier durable** de Wellington (Nouvelle-Zélande), les 24-28 mars 2003; et sur les résultats sur le site web du Partenariat sur la restauration des paysages forestiers (www.unep-wcmc.org/forest/restoration/globalpartnership/).

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.11), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 73-76) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 74-79).

Élément 13: Entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs

Ce point constituait un thème de fond de la troisième session. Des informations de base sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs (E/CN.18/2003/8). A la suite de la discussion de ce point, le Forum a adopté la **Résolution 3/3**.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.12), le Cadre PCF 2003 (E/CN.18/2003/INF/1, paragraphes 77) et le Cadre PCF 2004 (E/CN.18/2004/INF/1, paragraphes 80-82).

Élément 14: Ressources financières

Le financement, un des moyens d'exécution, était à l'ordre du jour des deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum. Le financement de l'aménagement durable des forêts a été abordé durant le débat ministériel de haut niveau de la deuxième session (voir E/2002/42 (E/CN.18/2002/14), paragraphe 46, sous-paragraphes 25-32). D'autres informations de base sont fournies dans le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles (E/CN.18/2004/5); à la suite de l'examen de ce rapport à sa quatrième session, le Forum a adopté la **Décision 4/2**.

Des informations de base sur le financement sont également fournies dans les documents de référence considérés par le Groupe d'experts ad hoc sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, y compris la Note du Secrétariat sur le financement pour la mise en valeur durable des forêts: enjeux actuels dans un environnement financier en pleine évolution (E/CN.18/AC.2/2003/2); le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre et le suivi des engagements et accords pris à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (Mexique), en mars 2002 (A/58/216); le rapport de l'**Atelier international sur les mécanismes et sources de financement pour une foresterie durable**, tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 3 au 7 juin 1996; le rapport de l'**Atelier sur le financement de l'aménagement forestier durable**, organisé à Croydon (Royaume-Uni) du 11 au 13 octobre 1999; et le rapport de la **Réunion internationale d'experts sur le financement de la mise en valeur durable des forêts**, tenue à Oslo (Norvège) du 22 au 25 janvier 2001.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le Cadre PCF 2002 (paragraphe 6.13), le Cadre PCF 2003 (E/CN.18/2003/INF/1, paragraphes 10 et 78-81) et le Cadre PCF 2004 (E/CN.18/2004/INF/1, paragraphes 8-9 et 83-86).

D'autres informations figurent sur le site web de la FAO (www.fao.org/forestry/site/finance/en) et dans le Manuel sur le financement de l'aménagement durable des forêts (initiative conjointe du PCF). Le manuel est disponible sur le site: www.fao.org/forestry/site/17248/en; il comprend une base de données consultable qui offre des informations sur les sources de financement pour l'aménagement durable des forêts, les politiques de financement et les mécanismes des donateurs bilatéraux, des organisations internationales, des banques de développement, des organismes du secteur privé et autres entités compétentes. Il fournit aussi des informations sur les tendances de financement de l'aménagement durable des forêts, de collecte de fonds et la mise au point des propositions de projets.

Élément 15: Commerce international et aménagement durable des forêts

Le commerce est un élément commun à toutes les sessions du Forum. Des informations de base sont fournies dans la Note du Secrétaire général sur le commerce et l'aménagement durable des forêts (E/CN.18/2002/5), examinée à la deuxième session, et mise à jour dans le rapport du Secrétaire général sur les aspects économiques des forêts (E/CN.18/2003/7, paragraphes 20-31) examiné à la troisième session. A la suite de l'examen de ce point à la troisième session, le Forum a adopté la **Résolution 3/1**.

D'autres informations sont disponibles dans le rapport de la **Consultation d'experts sur le commerce et l'aménagement durable des forêts**, tenue à Rome (Italie) les 3-5 février 2003.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.14), le Cadre PCF 2003 (E/CN.18/2003/INF/1, paragraphes 82-83) et le **Cadre PCF 2004** (E/CN.18/2004/INF/1, paragraphes 87-89).

Élément 16: Coopération internationale en matière de renforcement des capacités et d'accès et transfert de technologies écologiquement rationnelles

Le renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement rationnelles sont un des moyens d'exécution examinés à toutes les sessions du Forum. Des informations de base sont fournies dans le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles (**E/CN.18/2004/5**), examiné par le Forum à sa quatrième session. En outre, le dialogue multipartenaires à la quatrième session comprenait un échange sur le thème du renforcement des capacités; le résumé du Président se trouve dans le document **E/2004/42 (E/CN.18/2004/17)**, paragraphe 10, sous-paragraphes 15-24.

L'importance du renforcement des capacités est également soulignée dans plusieurs résolutions et décisions adoptées par le Forum, notamment la **Résolution 2/2**, les **Résolutions 3/1, 3/2, 3/3 et 3/4** et la **Décision 4/2**.

Des informations de base sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles figurent également dans le rapport de l'**Atelier sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour les forêts de mangroves**, tenu à Managua (Nicaragua) du 3 au 5 mars 2003; le rapport de la **Conférence sur le transfert de technologies et le renforcement des capacités**, tenue à Trondheim (Norvège), 23-27 juin 2003; et l'**Atelier mondial sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités pour l'aménagement forestier durable**, tenu à Brazzaville (République du Congo), du 24 au 27 février 2004.

Les activités pertinentes du PCF sont présentées dans le **Cadre PCF 2002** (paragraphe 6.15), le Cadre PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 84-86) et le Cadre PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 90-96).

(a ii) la mesure dans laquelle les pays ont élaboré et commencé à mettre en oeuvre leurs programmes forestiers nationaux ou processus équivalents

Comme l'énonçait le Critère spécifique *ai*, Élément 1, le rapport du Secrétaire général à la deuxième session sur les Programmes forestiers nationaux (**E/CN.18/2002/4**) fournissait un aperçu de l'état d'avancement des programmes forestiers nationaux. Le site web du mécanisme des Programmes forestiers nationaux décrit les processus dans 38 pays (www.fao.org/forestry/site/16219/en); des informations de 27 autres pays seront disponibles prochainement sur le site.

Dans leurs **rapports nationaux volontaires** aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum, plusieurs pays ont évoqué l'élaboration et -le cas échéant- la mise en oeuvre de leurs programmes forestiers nationaux ou processus équivalents. Dans certains pays, des anciens programmes ont été -ou sont en train d'être - mis à jour. D'autres pays expliquent que leurs programmes forestiers nationaux ne sont pas des documents individuels et isolés; ils peuvent, par exemple, faire partie de plans plus vastes d'utilisation des terres ou de programmes stratégiques de réduction de la pauvreté; ou encore, ils peuvent consister en divers programmes forestiers organisés selon une logique géographique ou thématique.

Dans un contexte régional:

- la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MPCFE: www.mPCFE.org) a mis au point une approche commune de programmes forestiers nationaux, en s'inspirant des travaux de **COST ACTION E19**, opérationnel de 1999 à 2003 et qui concernait 20 pays européens; son but était de fournir aux décideurs d'Europe des moyens améliorés de formuler et de mettre en oeuvre leurs programmes forestiers nationaux;
- un processus pour l'Amérique latine et les Caraïbes a aidé à identifier les thèmes centraux pour des programmes forestiers nationaux efficaces. Voir, par exemple <http://www.fao.org/Regional/LAmerica/organos/coflac/2002/pdf/lafc5s.pdf> <http://www.fao.org/Regional/LAmerica/organos/coflac/2002/pdf/lafc15s.pdf>

(a iii) la mesure dans laquelle la participation des partenaires à ces programmes et processus a été renforcée.

Le rapport du Secrétaire général à la deuxième session sur les programmes forestiers nationaux (**E/CN.18/2002/4**) se réfère à certains des enjeux auxquels sont confrontés les pays pour renforcer la

participation aux programmes forestiers nationaux et processus analogues (**E/CN.18/2002/4**, paragraphes 56 (c), 57 (c), 60, 61(a)).

Des informations sur les aspects sociaux des programmes forestiers nationaux sont fournies dans le rapport du Secrétaire général à la quatrième session sur les aspects sociaux et culturels des forêts (**E/CN.18/2004/8**, paragraphe 69).

La nécessité de participation a été soulignée dans les dialogues multipartenaires (voir par exemple le résumé du Président à la troisième session (**E/2003/42** et **E/CN.18/2003/13**, paragraphe 52, sous-paragraphe 9). La participation des parties prenantes à l'élaboration des programmes forestiers nationaux a été par ailleurs examinée dans le cadre du dialogue multipartite sur les Partenariats durant la quatrième session (**E/2004/42** et **E/CN.18/2004/17**, paragraphe 10, sous-paragraphe 25-30).

Dans leurs **rapports nationaux volontaires**, la plupart des pays qui se réfèrent à leurs programmes forestiers nationaux ou processus équivalents expliquent également les modalités de participation des parties prenantes. La gamme de détenteurs d'enjeux, et la nature de leur participation varie; par exemple, dans certains pays, la participation est une pratique de longue date, parfois garantie par la loi, tandis que d'autres pays mettent au point de nouvelles approches de participation.

D'autres informations figurent dans le Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphe 25), qui se réfère à une réunion technique sur le renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux, organisée par la FAO en novembre 2002; et dans le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 27 et 33), qui se réfère au rôle du Mécanisme des programmes forestiers nationaux et à une deuxième réunion organisée par la FAO, axée sur l'évaluation qualitative de la participation des détenteurs d'enjeux aux programmes forestiers nationaux.

(a iv) la mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts a facilité et encouragé la mise en œuvre par les pays des propositions d'action du GIF/FIF, ciblée sur les moyens d'exécution (financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités) ainsi que sur les points communs pertinents.

Les moyens d'exécution, ainsi que les points communs pertinents, ont été abordés aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum. Des références spécifiques sont fournies dans la section traitant du *Critère spécifique ai* (ci-dessus), en particulier en relation aux éléments 14 et 16.

Plusieurs rapports du Secrétaire général fournissent des informations de base sur les moyens d'exécution, notamment:

E/CN.18/2002/3 sur la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées (paragraphes 53-56);

E/CN.18/2002/6 sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (paragraphes 23-33);

E/CN.18/2002/7 sur les progrès des stratégies de remise en état et de conservation pour les pays au faible couvert forestier (paragraphes 23-31);

E/CN.18/2002/9 sur la conservation et la protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles (paragraphes 24-34);

E/CN.18/2003/5 sur la santé et la productivité des forêts (paragraphes 31-33);

E/CN.18/2003/7 sur les aspects économiques des forêts (paragraphes 51-59);

E/CN.18/2003/8 sur l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs (paragraphes 43-51);

E/CN.18/2004/7 sur les savoirs traditionnels sur la forêt (paragraphes 28-31);

E/CN.18/2004/8 sur les aspects sociaux et culturels des forêts (paragraphes 64-65);

E/CN.18/2004/9 sur les connaissances scientifiques sur les forêts (paragraphes 52-56);

E/CN.18/2004/10 sur le suivi, l'évaluation et les rapports, concepts, terminologie et définitions (paragraphes 37-46);

E/CN.18/2004/11 sur les critères et indicateurs d'aménagement forestier durable (paragraphes 28-33).

L'importance des moyens d'exécution et points communs pertinents, est également soulignée dans les Résolutions et décisions adoptées par le Forum après examen de ces points, à savoir la **Résolution 2/2**, les **Résolutions 3/1**, **3/2**, **3/3** et la **Décision 4/2**.

Comme indiqué dans l'Élément 16 du Critère spécifique *ai*, le dialogue multipartenaires à la quatrième session comprenait un échange sur le thème du renforcement des capacités (voir **E/2004/42 (E/CN.18/2004/17)**, paragraphe 10, sous-paragraphes 15-24). Des sources d'informations de base concernant les activités des membres du PCF figurent au Critère spécifique *ai*, Éléments 14 et 16.

(a v) Les progrès accomplis par les pays dans l'évaluation des propositions d'action du GIF/FIF afin de déterminer leur utilité dans le contexte national.

Une initiative englobant six pays sur la **Mise en œuvre des propositions d'action du GIF au niveau national** a porté à l'élaboration d'un Guide du praticien, pour aider les pays à évaluer les propositions du GIF, et à la mise au point de six études de cas nationales (Finlande, Allemagne, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni). Ces documents ont été examinés à une **Consultation internationale d'experts**, tenue à Baden Baden (Allemagne) du 29 juin au 3 juillet 1998, où 37 pays étaient représentés. En outre, un **Atelier sur la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts: mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF** a été organisé à Fidji du 15 au 17 avril 2002.

Le Programme des forêts (PROFOR) et le Département australien de l'agriculture, des pêches et des forêts ont publié un **outil d'aide à l'évaluation nationale des progrès et priorités d'action pour l'aménagement durable des forêts** (<http://www.profor.info/pubs/austproforsum.htm>).

Dans leurs **rapports nationaux volontaires** aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum, plusieurs pays se sont référés aux analyses détaillées menées précédemment (ou en cours) pour évaluer les progrès de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, et identifier les lacunes. D'autres pays ont expliqué en termes plus généraux comment ils mettaient en œuvre les propositions d'action du GIF/FIF au moyen de leurs politiques forestières.

Dans un contexte régional, la Communauté européenne a rendu compte d'une évaluation qu'elle avait commanditée. Toujours en Europe, la MPCFE (www.mpcfe.org), qui compte 44 États membres, a publié (dans un document MPCFE, en mai 2001) une évaluation qui montrait divers liens étroits entre ses travaux et les propositions d'action du GIF/FIF.

Fonction principale (b): Instance d'élaboration des politiques et de concertation

(bi) la mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts, y compris les sessions du Forum, les travaux intersessions et le dialogue multipartenaires, ainsi que le travail apparenté du PCF et de ses membres et les initiatives prises par les pays et les organisations, ont renforcé l'élaboration des politiques forestières et la concertation.

Des informations de base relatives à ce Critère spécifique sont disponibles dans :

- Les rapports de sessions du Forum. Des représentants de 99 États membres ont participé à la première session; des représentants de 84 États ont participé à la deuxième session; des représentants de 116 États à la troisième session; et des représentants de 91 États à la quatrième. La deuxième session a vu la participation d'un segment ministériel de haut niveau. La troisième session comprenait une réunion-débat sur les initiatives régionales, tandis que la quatrième session prévoyait des réunions-débats sur le rôle des forêts pour atteindre des buts plus vastes de développement, l'aménagement durable des forêts en Afrique; et les forêts et la foresterie dans les petits états insulaires en développement; Les résumés du Président sont présentés dans le rapport **E/2004/42 (E/CN.18/2004/17)**, paragraphes 11-33.
- Les travaux intersessions: les rapports des Groupes d'experts ad hoc ont été présentés à la quatrième session sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles (**E/CN.18/2004/5**) et sur les approches et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (**E/CN.18/2004/2**);
- des dialogues multipartenaires ont été tenus durant les deuxième, troisième et quatrième sessions: voir Critère spécifique *ai*, Élément 2;
- Les Cadres du PCF (Cadre **PCF 2002**, **E/CN.18/2003/INF/1** et **E/CN.18/2004/INF/1**);

- Les rapports des initiatives menées par les pays et les organisations dont il est question dans d'autres sections de ce document
- Les événements collatéraux: au total, quelque 90 événements parallèles ont été organisés en marge des deuxième, troisième et quatrième sessions.

(b ii) La mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts a oeuvré de manière transparente et participative, notamment en faisant intervenir les grands groupes

Les grands groupes ont été invités à participer avec des documents de synthèse aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum et des dialogues multipartenaires ont eu lieu à ces sessions. Dans le cadre des sessions plénières du Forum, les dialogues offrent une occasion pour les grands groupes d'alimenter le débat général avec leur expérience et leurs perspectives et d'engager une discussion avec les représentants des gouvernements. Afin de faciliter le processus de concertation, des réseaux de grands groupes ont identifié des points focaux pour aider à coordonner les apports de chaque réseau. Ils ont également tiré profit des événements à l'échelon régional pour faire avancer les travaux des grands groupes, par exemple par le biais du réseau paneuropéen du dialogue multipartenaires, annoncé à la 4^{ème} Conférence ministérielle MPCFE en 2003.

A la deuxième session, deux grands groupes ont présenté des communications (**E/CN.18/2002/10/Add 1 Add 2**), et des déclarations ont été prononcées par deux autres grands groupes. Le résumé du Président se trouve dans le document **E/2002/14 (E/CN.18/2002/14**, paragraphe 35).

Avant la troisième session, deux réunions de consultation multipartite ont été organisées pour aider les grands groupes à se préparer pour le dialogue multipartenaires. Huit grands groupes ont été représentés et des rapports présentés par six d'entre eux (**E/CN.18/2003/2/Add 1-6**). Le résumé du Président est disponible dans le rapport **E/2003/42 (E/CN.18/2003/13**, paragraphe 52).

Afin de renforcer l'accès et élargir le processus consultatif en vue de la planification des apports des grands groupes à la quatrième session, une série de téléconférences mensuelles a été organisée avec la participation des huit grands groupes. A la quatrième session, les huit grands étaient représentés par 150 participants. Cinq articles ont été présentés comme documents officiels (**E/CN.18/2004/4/Add 1-5**) et deux autres communications ont été soumises comme documents non officiels et distribués à la session. Le résumé des débats par le Président figure dans le document **E/2004/42 (E/CN.18/2004/17)**, paragraphes 2-10.

Le secrétariat du Forum a travaillé avec l'unité ONG du Département des affaires économiques et sociales afin d'accroître le niveau d'accréditation des organisations non gouvernementales auprès de l'ECOSOC, pour promouvoir une participation équilibrée et représentative des grands groupes aux sessions du Forum. Des progrès ont été accomplis, toutefois entravés par le manque de temps disponible pour les travaux du comité intergouvernemental chargé des questions de statut consultatif.

Un site web et un bulletin d'information informel (en anglais, français et espagnol), informent toutes les personnes intéressées aux travaux du Forum des faits nouveaux

Le PCF a publié un dépliant présentant son rôle et donnant les coordonnées de ses membres et du système d'organisme coordonnateur, ainsi que les adresses des sites Internet; ainsi que des brochures sur le Manuel sur le financement pour l'aménagement durable des forêts et sur le portail du PCF sur l'établissement de rapports sur les forêts.

Le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 19-22) explique que le **Réseau du PCF** a été créé en 2002 pour faciliter la coopération et la communication entre les parties intéressées. Le Réseau, qui s'est réuni deux fois en 2003, compte 280 membres.

(biii) La mesure dans laquelle les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont répondu aux directives du Forum

Les mesures prises par le PCF et ses membres en réponse aux conseils du Forum sont présentées brièvement dans le Cadre du PCF 2002, le Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**) et le Cadre du PCF

2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**). Ces Cadres représentent à la fois les plans de travail et les rapports d'avancement annuels du Partenariat.

Depuis sa création, le PCF s'est engagé dans un certain nombre d'activités collectives ou d'initiatives conjointes à la demande du Forum:

- créer une base de données en ligne sur les sources de financement de l'aménagement durable des forêts (demandé dans la **Résolution 1/3**, paragraphe 9, et mentionné dans la **Résolution 3/1**, paragraphe 11);
- harmoniser les rapports sur les forêts (demandé dans la **Résolution 2/2E**, paragraphe 4, et mentionné dans la **Résolution 3/4**, paragraphe 3 et la **Résolution 4/3**, paragraphe 9);
- Encourager l'harmonisation des définitions relatives aux forêts (demandé dans la **Résolution 1/3**, paragraphe 9, et mentionné dans la **Résolution 2/2E**, paragraphes 1, 2 et 3 et la **Résolution 4/3**, paragraphe 9).

(b iv) La mesure dans laquelle des progrès ont été accomplis pour mieux appréhender les concepts, la terminologie et les définitions sur les forêts.

Des informations de base sont fournies dans les rapports d'une **Réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions relatives aux forêts utilisées par diverses parties prenantes**, tenue au siège de la FAO, à Rome les 23-25 janvier 2002; et d'une **Deuxième réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions utilisées par diverses parties prenantes**, tenue au siège de la FAO, Rome, les 11-13 septembre 2002. Le rapport recommandait la diffusion et l'utilisation par les processus internationaux, d'un cadre analytique comparatif de définitions sur les forêts, élaboré durant ce processus.

Le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 15-16) explique que les activités de suivi comprenaient l'harmonisation des définitions principales en français et en espagnol, la normalisation de la terminologie sur le carbone et la biomasse, et l'harmonisation de la terminologie sur les forêts naturelles et administrées, les forêts plantées, et les arbres hors forêt. Les termes et définitions pour FRA 2005 sont disponibles sur le site www.fao.org/forestry/site/13968/en. Le centre d'échange de l'IUFRO sur la terminologie forestière multilingue est SilvaVoc (www.iufro.org/silvavoc).

Fonction principale (c): Coopération et coordination des politiques et programmes

(ci) La mesure dans laquelle les partenariats relatifs à la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF ont progressé.

Les Notes du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, examinées aux troisième et quatrième sessions du Forum (**E/CN.18/2003/6** et **E/CN.18/2004/13**) contiennent des informations de base sur les partenariats suivants :

PCF (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 11- 17; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 2-3 et 28)

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 40;)

Partenariat sur les forêts d'Asie (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 41;)

Partenariat sur les forêts du Bassin du Congo (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 42-43;)

Réseau international de forêts modèles (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 44;)

Partenariat mondial sur la remise en état des paysages forestiers (**E/CN.18/2004/13**, paragraphe 6)

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a réitéré l'importance des partenariats à l'appui de l'aménagement durable des forêts. Le site du SMDD (<http://www.un.org/esa/sustdev/partenariats/Forests.htm>) offre des informations sur huit partenariats de développement durable liés aux forêts qui se sont développés à la suite du Sommet. Ils comprennent le

Partenariat sur les forêts d'Asie; le Partenariat des forêts du Bassin du Congo et le Réseau de forêts modèles d'Amérique latine.

Les rapports nationaux volontaires fournissent également de nombreux exemples de partenariats à l'échelle nationale.

Le rôle des partenariats a également été examiné durant le dialogue multipartenaires à la quatrième session du Forum. Le résumé du Président figure dans le document **E/2004/42 (E/CN.18/2004/17)**, paragraphe 10, sous-paragraphes 25-30.

Les membres du PCF participent activement à toute une série de partenariats, auxquels se réfèrent souvent les cadres du PCF. Plusieurs d'entre eux ont des protocoles d'accord bilatéraux. Par ailleurs, le Secrétariat de la CDB a mis au point un portail offrant à toutes les parties intéressées l'occasion de rendre compte de leurs activités relatives à la diversité biologique forestière; l'étroite correspondance entre le programme de travail sur les forêts de la CDB et les propositions d'action du GIF/FIF facilitent indirectement leur mise en œuvre.

(c ii) La mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts a facilité et encouragé la coordination et la coopération entre les organisations, instruments et processus liés aux forêts.

Les Notes du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, examinées aux troisième et quatrième sessions du Forum (**E/CN.18/2003/6** et **E/CN.18/2004/13**) contiennent des informations de base sur la coordination et la coopération entre les autres organisations, instruments et processus liés aux forêts:

Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) et Objectifs de développement du Millénaire (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 3-6 et 7-8; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 8-12);
Conseil économique et social (ECOSOC) et autres commissions fonctionnelles (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 9-10; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 13-14);

Convention sur la diversité biologique (CDB) (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 19-22; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 19-21);

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et Convention Ramsar (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 23; **E/CN.18/2004/13**, paragraphe 25);

Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 26-29; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 23-24);

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 30; **E/CN.18/2004/13**, paragraphe 26);

Organisation mondiale du commerce (OMC) (**E/CN.18/2003/6**, paragraphe 31; **E/CN.18/2004/13**, paragraphe 29);

Processus liés aux forêts des organes régionaux (**E/CN.18/2003/6**, paragraphes 37-38 et 45; **E/CN.18/2004/13**, paragraphes 15-16);

Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (**E/CN.18/2004/13**, paragraphe 22).

La **Résolution 3/4** invitait les États membres et les organisations membres du PCF à soumettre leurs opinions sur trois thèmes liés à la collaboration entre le Forum et la CDB. Des réponses sont parvenues de onze pays, de l'Union européenne, de la FAO, de la CDB et de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), du Programme sur les forêts (PROFOR) et de la Banque mondiale. Elles sont affichées sur le site du FNUF.

Les Cadres du PCF (Cadre PCF 2002, paragraphe 4.0; **E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 90-92; et **E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 99-112) expliquent comment le PCF et ses membres ont facilité et encouragé la coordination et la coopération entre les autres organisations, instruments et processus liés aux

forêts dans le renforcement des capacités et l'accès et le transfert de technologies écologiquement rationnelles. En outre, les activités du PCF relatives à la diversité biologique en forêt sont présentées dans le Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF/1**, paragraphes 87-89) et le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 97-98).

Un **Annuaire des institutions et instruments internationaux et régionaux liés aux forêts** a été mis à jour par la FAO pour le compte du PCF en avril 2002 et est disponible sur le site web du PCF.

Fonction principale (d): Coopération internationale

(di) la mesure dans laquelle la communauté internationale, y compris les donateurs et organisations bilatérales et multilatérales et le Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus internationaux et régionaux, ont facilité la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF dans les pays en développement et les pays aux économies en transition, entre autres, par la fourniture de ressources financières, techniques et scientifiques et le renforcement des capacités.

La section sur le Critère spécifique *a iv* traite de la mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts a facilité et encouragé la mise en œuvre par les pays des propositions d'action du GIF/FIF, en mettant l'accent sur les moyens d'exécution (financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités) ainsi que les points communs pertinents. Les informations de base dont il est question dans cette section se rapportent à ce critère spécifique.

Le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF/1**, paragraphes 84-85) offre des informations sur les travaux du FEM (y compris l'**Examen des arrangements financiers dans les projets de biodiversité appuyés par le FEM** et le rapport du FEM "**Forests matter**" (les forêts comptent); **la contribution du FEM à la conservation et à la durabilité des écosystèmes forestiers**); la mobilisation de fonds par l'OIBT (paragraphe 86); et le Mécanisme des programmes forestiers nationaux (paragraphe 27).

D'autres informations sur le financement sont fournies dans le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles (**E/CN.18/2004/5**, paragraphes 42-70) et sur le site web de la FAO (www.fao.org/forestry/site/finance). Le Manuel du PCF sur Internet sur les sources de financement pour l'aménagement durable des forêts (voir Élément 14 du Critère spécifique *a i*) comprend des informations de base sur les tendances relevées dans le financement.

Parmi les activités des membres du PCF figurent les travaux de la CDB (comme son programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technologique et scientifique, à l'aide de son mécanisme de centre d'échange; les études techniques sur la place des droits de propriété intellectuelle dans le transfert de technologie; et des conseils sur un environnement propice); le compte spécial de l'OIBT pour les projets et le Fonds du Partenariat de Bali et son compte spécial; le Programme spécial de l'IUFRO pour les pays en développement (www.iufro.org/spdc), qui vise à étendre et encourager les moyens de recherche forestière dans les pays en développement et économiquement défavorisés; le travail de la FAO (y compris ses projets de terrain (voir www.fao.org/tc/tcom/index) et le soutien en faveur des évaluations forestières nationales (voir www.fao.org/forestry/site/1195/en)); et le travail du CIRAF et de ses partenaires (voir, par exemple, www.asb.cgiar.org); et le travail de la Banque mondiale par le biais du PROFOR et d'autres partenaires sur, notamment, l'évolution de la gestion forestière dans les économies en transition, la réforme des systèmes fiscaux forestiers et les incitations économiques et autres sources de financement pour l'aménagement durable des forêts (voir www.profor.info).

(d ii) La mesure dans laquelle l'arrangement international sur les forêts a stimulé les efforts de la communauté internationale pour faciliter la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF grâce, notamment, à la coopération Nord-Sud et aux partenariats public-privé, ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et Nord-Nord.

Bon nombre des initiatives conduites par les pays et les organisations indiquées dans ce document illustrent la coopération Nord-Sud, ainsi que Sud-Sud et Nord-Nord.

Le secrétariat du Forum est en train de compiler des informations sur les initiatives et processus régionaux. Dans le cadre de cet exercice, les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud seront examinés, de même que les obstacles et opportunités de coopération régionale, de façon à pouvoir trouver des moyens de reproduire les exemples réussis (voir **E/CN.18/2004/13**, paragraphe 7) et à offrir une source supplémentaire d'informations

de base. D'autres informations sur la coopération internationale et régionale figurent dans les sections suivantes des rapports du Secrétaire général au Forum:

E/CN.18/2002/3 sur la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées (paragraphe 50-52);

E/CN.18/2002/6 sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (paragraphe 22);

E/CN.18/2002/7 sur les progrès accomplis dans les stratégies de remise en état et de conservation dans les pays au faible couvert forestier (paragraphe 21-22);

E/CN.18/2002/9 sur la conservation des forêts et la protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles (paragraphe 23);

E/CN.18/2003/5 sur la santé et la productivité des forêts (paragraphe 10-27).

Le rapport du Secrétaire général à la troisième session sur les aspects économiques des forêts donne des indications sur la participation du secteur privé à l'aménagement durable des forêts (**E/CN.18/2003/7**, paragraphes 42-45). Un **Forum d'investissement dans le secteur forestier**, organisé par la Banque mondiale à Washington D.C les 22-23 octobre 2003 s'est penché sur les opportunités d'investissement public et privé dans la foresterie écologiquement et socialement durable dans les pays en développement et les économies en transition (<http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/ardext.nsf/14ByDocName/EventsForestInvestmentForumOct2003>). Des informations sur le financement du secteur privé sont également disponibles dans le Manuel du PCF sur le financement pour l'aménagement durable des forêts (voir Élément 14 du Critère spécifique a)).

Fonction principale (e): Suivi et évaluation des progrès par le biais des rapports

(e i) La mesure dans laquelle les pays, les régions, les organisations et les processus répondent à l'appel du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts pour les rapports volontaires, avec un accent sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF.

Des rapports nationaux volontaires ont été envoyés par 14 pays à la deuxième session du Forum; par 37 pays à la troisième session; et par 36 pays à la quatrième session. En tout, 54 pays ont soumis des rapports nationaux à au moins une session. Ils sont rassemblés ci-après par région:

<u>Région</u>	<u>Nombre de pays</u>
Afrique	7
Asie	13
Europe	23
Amérique du Nord et Centrale	4
Océanie	3
Amérique du Sud	4

La Communauté européenne a soumis un rapport à la troisième session sous la forme d'un rapport national.

Les détails des rapports présentés par les grands groupes figurent au Critère spécifique *bii*.

Les membres du PCF ont fourni des informations pour les documents des Cadres du PCF. En outre, les membres du PCF ont rédigé nombre des rapports du Secrétaire général sur les progrès de mise en œuvre.

(e ii) La mesure dans laquelle les tendances, enseignements tirés, questions émergentes et actions sont identifiés dans ces rapports volontaires.

Des informations sur les tendances, enseignements tirés, questions émergentes et actions identifiés dans ces rapports volontaires sont fournies dans les sections suivantes des rapports du Secrétaire général au Forum:

E/CN.18/2002/3 sur la remise en état et la restauration des terres dégradées et la promotion des forêts naturelles et plantées (paragraphe 9-49);

E/CN.18/2002/6 sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (paragraphe 4-17);

E/CN.18/2002/7 sur les progrès des stratégies de remise en état et de conservation pour les pays au faible couvert forestier (paragraphe 4-17);
E/CN.18/2002/9 sur la conservation et la protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles (paragraphe 9-17);
E/CN.18/2003/5 sur la santé et la productivité des forêts (paragraphe 28-30; 46-66);
E/CN.18/2003/7 sur les aspects économiques des forêts (paragraphe 10-50);
E/CN.18/2003/8 sur l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs (paragraphe 9-42);
E/CN.18/2004/7 sur les savoirs traditionnels sur la forêt (paragraphe 10-27);
E/CN.18/2004/8 sur les aspects économiques des forêts (paragraphe 15-63);
E/CN.18/2004/9 sur les connaissances scientifiques sur les forêts (paragraphe 9-36);
E/CN.18/2004/10 sur le suivi, l'évaluation et les rapports, concepts, terminologie et définitions (paragraphe 9-27);
E/CN.18/2004/11 sur les critères et indicateurs d'aménagement forestier durable (paragraphe 9-27).

(e iii) la mesure dans laquelle les grands groupes ont été encouragés à participer à l'élaboration des rapports volontaires.

Un certain nombre de **rapports nationaux volontaires** expliquent que les représentants des grands groupes ont été encouragés à participer à l'élaboration du rapport, de plusieurs façons: en invitant les représentants à prendre part aux débats sur le rapport; en écrivant aux représentants pour solliciter leurs contributions au rapport; et en invitant les représentants à faire des commentaires sur un projet de rapport national volontaire. Plusieurs autres pays ont expliqué que les rapports nationaux volontaires se basaient sur les documents existants, et que les grands groupes avaient participé à la mise au point de ces documents.

Certains pays qui n'ont pas fait intervenir les grands groupes dans la préparation de leurs rapports nationaux volontaires ont indiqué qu'ils souhaitaient garantir une plus grande participation à l'avenir, en particulier s'ils disposaient du temps nécessaire.

(e iv) La mesure dans laquelle les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts se sont employés à renforcer les capacités des pays de suivre, d'évaluer et de rendre compte des progrès de mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF

Les informations sur le travail du PCF et de ses membres visant à renforcer les capacités des pays de suivre, d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF figurent dans le **Cadre du PCF 2002** (section 7); Cadre du PCF 2003 (**E/CN.18/2003/INF1**, paragraphes 11-18 et 65-68); et le Cadre du PCF 2004 (**E/CN.18/2004/INF1**, paragraphes 10-16 et 63-68). Parmi les initiatives communes pertinentes figurent:

- Les travaux du Comité spécial du PCF sur l'harmonisation des rapports sur les forêts. Le Comité a réalisé un "portail" sur Internet qui fournit un accès aux informations soumises par les pays aux membres du PCF, ainsi qu'aux formats de rapports correspondants. Le Comité spécial est également en train d'étudier d'autres moyens d'alléger la charge constituée par l'établissement des rapports, par exemple en envisageant des possibilités de demandes jointes par ses membres; par des références croisées aux questionnaires; et en identifiant les zones de chevauchement (afin d'attirer l'attention des pays sur les informations utiles pour empêcher le double emploi);
- l'initiative du PCF sur l'harmonisation des définitions relatives aux forêts, expliquée dans le Critère spécifique *b iv*;
- Le Service mondial d'Information sur les forêts, qui vise à offrir un accès aux ressources d'informations forestières à l'échelle internationale. Le prototype du site web peut être consulté à : www.gfis.net

(e v) La mesure dans laquelle les sessions du Forum offrent des opportunités de rendre compte volontairement des progrès et des enseignements tirés.

Tous les pays ont été invités à présenter leurs **rapports nationaux volontaires** aux deuxième, troisième et quatrième sessions du Forum. Des formats de rapports ont été suggérés aux troisième et quatrième sessions; ces directives invitaient tout particulièrement à faire parvenir toutes observations sur les progrès accomplis et les leçons apprises. Les rapports nationaux volontaires ont servi à la préparation des rapports du Secrétaire général pour examen à la session du Forum. Ces rapports du Secrétaire général tenaient compte également d'informations fournies par les membres du PCF (qui jouent souvent un rôle pilote dans la rédaction de rapports particuliers), des conclusions d'initiatives menées par les pays et les organisations et autres informations pertinentes.

Des opportunités naissent également des :

- Réunions-débats (voir Critère spécifique *bi*);
- Dialogues multipartenaires (voir Critère spécifique *bii*);
- Evénements collatéraux et réunions informelles en marge des sessions du Forum.

Le Forum a mis en lumière les leçons tirées dans la **Résolution 2/2 A, B, C, D et E**; les **Résolutions 3/1, 3/2, 3/3 et 3/4**; et les **Résolutions 4/1, 4/2 et 4/3**.

(e vi) La mesure dans laquelle les pays progressent dans le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, notamment par l'application de processus de critères et indicateurs ou d'outils analogues dans leurs efforts d'aménagement durable des forêts.

Des informations de base sur les progrès réalisés en matière d'élaboration et d'application de processus de critères et indicateurs sont fournies dans le rapport du Secrétaire général à la quatrième session sur les critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts (**E/CN.18/2004/11**, paragraphes 9-27). Au total, 49 pays, représentant environ 85% des forêts du monde, participent désormais à au moins un des neuf processus de critères et indicateurs.

Après l'examen de ce document, le Forum a adopté la **Résolution 4/3** sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les forêts; critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts. Elle reconnaissait que les sept éléments thématiques de l'aménagement durable des forêts, tirés des critères, offrent un cadre de référence pour l'aménagement durable des forêts. Le processus FRA 2005 a également approuvé l'utilisation de ces éléments thématiques.

En outre, d'autres informations sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sont fournies dans le rapport du Secrétaire général à la quatrième session sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports (**E/CN.18/2002/8**) et dans le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur les approches et mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapports (**E/CN.18/2004/2**).

Fonction principale (f): Renforcer l'engagement politique

(fi) La mesure dans laquelle l'engagement à haut niveau fait avancer la détermination politique pour la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF par pays

Un débat ministériel de haut niveau a été organisé durant la deuxième session du Forum. Des Ministres de 22 pays ont prononcé des allocutions; et 26 autres pays ont également fait des déclarations.

Dans la Déclaration ministérielle et le message du FNUF au Sommet mondial sur le développement durable (**Annexe à la Résolution 2/1**), les Ministres ont déclaré (paragraphe 2) que:

"Nous nous engageons à mettre en œuvre les propositions d'action du GIF/FIF. Tout en reconnaissant que la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF relève au premier chef des pays, nous soulignons l'importance, pour la communauté internationale, de renforcer la coopération dans les domaines du financement, du commerce, du transfert de technologies écologiquement rationnelles et du renforcement des capacités, indispensables à l'aménagement durable des forêts dans les pays en développement et les pays aux économies en transition. Nous insistons sur l'importance des programmes forestiers nationaux ou mécanismes similaires, le rôle des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts, et les systèmes de certification volontaires."

Les Ministres ont en outre (paragraphe 15i) invité le Sommet à :

“demander aux pays et au Partenariat de collaboration sur les forêts d’accélérer la mise en oeuvre des Propositions d’action du GIF/FIF et d’intensifier les efforts d’établissement de rapports au Forum pour contribuer à une évaluation des progrès en 2005.”

Dans un contexte régional:

- une **Conférence ministérielle sur l’application des lois forestières et la gouvernance en Asie de l’Est** s’est tenue à Bali (Indonésie), les 11-13 septembre 2001. Elle a adopté une Déclaration ministérielle visant à renforcer la collaboration pour combattre les violations des lois forestières et le crime dans ce secteur.

- une Déclaration émise par la MPCFE (www.mPCFe.org) à la suite du Sommet tenu à Vienne les 28-30 avril 2003, stipulait, entre autres, que les représentants des États signataires et de l’Union européenne s’engagent à :

“continuer à promouvoir et contribuer à la pleine application des propositions d’action du GIF/FIF”.

- Les Ministres de 39 pays (y compris 31 pays africains) sont convenus, à la **Conférence ministérielle sur la gouvernance et l’application des lois forestières en Afrique**, tenue à Yaoundé (Cameroun), du 13 au 16 octobre 2003, de collaborer, *inter alia*, afin de renforcer les réformes institutionnelles axées sur des programmes de bonne gouvernance.

(f ii) La mesure dans laquelle l’arrangement international sur les forêts parvient à améliorer la place des forêts dans les programmes internationaux.

En résumant la discussion au débat ministériel de haut niveau durant la deuxième session, le Président a déclaré (**E/2002/42 (E/CN.18/2002/14)** paragraphe 46, sous-paragraphe 12) avoir constaté que :

“la mise en oeuvre de l’aménagement durable des forêts est plus qu’un engagement; c’est une responsabilité commune. Les forêts sont vitales au développement économique, à l’éradication de la pauvreté et aux moyens d’existence durables, ainsi qu’au bien-être de la planète et de l’humanité. Ils offrent des moyens de subsistance, des emplois et un abri à des centaines de millions de pauvres des zones rurales.”

Dans la Déclaration ministérielle et le Message du FNUF au Sommet mondial sur le développement durable (**Annexe à la Résolution 2/1**, paragraphe 15 b), les Ministres ont invité le Sommet à :

“renforcer l’engagement politique pour atteindre l’aménagement durable des forêts en reconnaissant son caractère prioritaire sur l’agenda politique international, en tenant pleinement compte des liens existants entre le secteur forestier et d’autres secteurs par des approches intégrées”.

La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le plan d’action du SMDD ont mis en relief les liens entre élimination de la pauvreté, protection de l’environnement et utilisation durable des ressources naturelles. Le Paragraphe 45 du **Plan d’action du SMDD** était axé sur la gestion durable des forêts, reflétant la Déclaration ministérielle et le Message du FNUF.

Les Objectifs de développement du Millénaire (ODM) ont été approuvés par les dirigeants mondiaux au Sommet du Millénaire des Nations Unies, à New York, en septembre 2002. Il s’agit d’une série de buts et objectifs mesurables suivant un calendrier précis, portant sur la réduction de la pauvreté, de la faim, des maladies, de l’analphabétisme, de la dégradation de l’environnement et de la discrimination contre les femmes, pour ne citer que quelques-uns des thèmes les plus pressants. Le But 7 (la viabilité écologique) comprend un objectif (Objectif 9) visant à “à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et inverser la perte de ressources environnementales”. Un des indicateurs (Indicateur 25) lié à cet objectif est la proportion de surface émergée recouverte de forêts.

Les Ministres et les Chefs de délégations participant à la Conférence de haut niveau de la session de fonds de la session 2003 du Conseil économique et social, du 30 juin au 2 juillet 2003, ont adopté une déclaration comprenant un engagement (**E/2003/L.9**, paragraphe 19):

“promouvoir une gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources naturelles, y compris la mise en œuvre de la planification intégrée des terres, les programmes d'aménagement durable des forêts et les plans d'utilisation de l'eau, et l'utilisation des connaissances et pratiques traditionnelles et indigènes ainsi que des technologies modernes d'utilisation et de gestion durable des ressources.”

C. CONCLUSION

La date de référence de ce document est le 30 juin 2004. Il sera mis à jour à mesure que de nouvelles sources d'informations de base seront disponibles, notamment :

- le rapport du Groupe d'experts ad hoc sur l'examen des paramètres pour l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts;
- les rapports des ateliers régionaux organisés par la FAO en 2004, à l'occasion des réunions des commissions forestières régionales;
- les rapports d'autres initiatives menées par les pays et les organisations;
- les contributions additionnelles des membres du PCF.